

Gland, le 10 novembre 2017

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 9 novembre 2017**

Présidence : M. Patrick VALLAT

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 30 relatif à une demande de crédit concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision (NRTV);
- ouï le rapport de la Commission technique chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder un montant de CHF 130'000.- à titre de participation au budget 2018 de fonctionnement de NRTV;
- II. d'inscrire cette dépense au budget pour 2019 et 2020.

*"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :
La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".*

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Patrick VALLAT

Karine TEIXEIRA FERREIRA